

DEMANDE DE CESURE 2024-2025

Formulaire à déposer impérativement auprès de Frédérique Joly : (frederique.joly@marseille.archi.fr)

- avant le **1er juillet 2024** pour une césure annuelle ou au 1er semestre
- avant le **31 janvier 2025** pour une césure au 2nd semestre

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La période de césure ne peut excéder la durée maximale d'une année universitaire et est possible dès le début de chaque cycle.

Nom : ..... Prénom.....  
N° étudiant .....  
Année d'étude en 2024-2025 : .....  
Demande de césure en 2024-2025 : annuelle / 1er semestre / 2nd semestre  
Adresse.....  
Code postal.....  
Ville.....  
.....  
Mail.....

Pièces à joindre :

1. Lettre de motivation comprenant
  - Parcours de l'étudiant
  - Projet personnel : préciser la nature du projet, le pourquoi, comment le projet participe à sa formation d'architecte, dans quel contexte le projet va se réaliser sur l'année ou le semestre universitaire
  - Son engagement : préciser ce à quoi l'étudiant s'engage et comment il va rendre compte de ce qu'il a fait.
2. Copie de la carte d'étudiant de l'année universitaire 2023/2024
3. Résultats des notes obtenues depuis la première inscription à l'ENSA-M (joindre relevé de notes)

.....  
**DEMANDE DE CESURE**

Date et signature du responsable de la pédagogie

- accordée (avec maintien de la bourse universitaire pour les étudiants boursiers )

refusée

.....